

Squadron Crest Approval Instructions

1. Take a look at the crest policy and crest template in the documents below and follow these guidelines to help you create your crest :
 - a. The proper ACL approved Crest Template must be used
 - b. The design cannot extend past the inner circle and the crest template cannot be altered
 - c. The squadron's official designation must be used
 - d. Text should be gold with white highlights, capitalized, Times New Roman font and have no effects (bevel, shadow, etc)
 - e. A motto, if used, should translate well
 - f. It should be of the highest quality and standards and not resemble any other crests currently being used. (National Office will verify that for you)
2. Have a designer or someone else from your squadron design the crest. (The National Office can also send the request to a designer for you for a fee)
3. Once the crest has been created, forward it to National Office at jwoodford@aircadetleague.com for approval & include the information requested in the policy.
4. You will be notified if it is approved or if changes need to be made prior to approval. Once the crest is officially approved, National Office will mail you the official approval letter and package.

Directives pour approbation d'insigne d'escadron

1. Jetez un coup d'œil à la politique sur les insignes et au modèle d'insigne dans les documents ci-dessous et suivez les directives suivantes pour créer votre insigne :
 - a. Le modèle d'insigne officiel doit être utilisé
 - b. Votre dessin ne peut dépasser l'intérieur du cercle et le modèle ne peut être modifié
 - c. Le nom officiel de l'escadron doit être utilisé
 - d. Le texte doit être de couleur or avec des reflets blancs, en lettre majuscules, en Time New Roman et ne doit avoir aucuns effets (effets de biseau et d'ombre, etc.)
 - e. Si vous avez une devise, elle doit pour bien se traduire
 - f. L'insigne doit être conforme et de haute qualité. Il ne doit pas ressembler à aucun autre insigne déjà existant. (Le Siège national se chargera de la vérification)
2. Demandez à une dessinatrice ou à un dessinateur professionnel ou à un membre de votre escadron de créer un insigne. (Le siège national peut envoyer l'insigne à un designer pour vous pour un frais fixe.)
3. Une fois l'insigne créé, présentez-le au siège national, à l'adresse jwoodford@aircadetleague.com et ajoutez-y l'information demandée dans la politique pour fin d'approbation
4. Il vous sera indiqué si l'insigne est approuvé ou s'il y a lieu d'y apporter des modifications pour qu'il soit approuvé. Une fois l'insigne officiellement approuvé, le siège national vous fera parvenir par la poste la lettre d'approbation officielle et la trousse connexe.

Squadron Badges. To provide an official basis for individual Squadron badges, the Air Cadet League of Canada has adopted a basic design for such a badge and established a procedure under which the required official approval may be granted. A sample badge is illustrated below.

SQUADRON BADGES



As will be noted, the drawing incorporates the following elements:

- (a) the Canadian Coronet - featuring the maple leaf;
- (b) a ribbon incorporating the words "Royal Canadian Air Cadets"; and
- (c) space for the following individual squadron elements - Squadron Number, Squadron Symbol, and Squadron Name or Motto.

POLICY

A request for information in or approval of an official Squadron badge, or change to an existing badge, is to be forwarded to Air Cadet League Headquarters, Ottawa by the Squadron Sponsoring Committee Chairperson, and should include:

- (a) A rough colored sketch of the proposed badge symbol;
- (b) Reasons for choice of the symbol;
- (c) The proposed squadron motto, if applicable.
- (d) The design cannot replicate or duplicate another Squadron's design. In addition, illustrations, photographs, symbols and drawings cannot be copies, facsimiles or any other representations of licensed or copyrighted trademarks, images or other symbols, i.e. such as those owned by the Disney Company, Universal Pictures and so on;
- (e) The proposed design must not carry over into the space for Squadron Name or number and cannot include designs deemed inappropriate and/or offensive;

- (f) The text in the concentric circle can be in French, English and Latin only, again slogans, wording and/or any other descriptive text must not duplicate an existing design, it must also be appropriate, non-offensive and respectful of good manners and taste and provide a positive image of the Royal Canadian Air Cadets and the Air Cadet League of Canada; and
- (g) Squadron crests (initial designs and changes) are professionally rendered by a competent graphics artist. The official crests will normally be rendered by a professional graphics artist engaged by the National Headquarters of the League at the Squadron Sponsoring Committee's cost/expense. Simple designs can cost as little as \$200 whereas complex and elaborate designs can cost up to \$700 and possibly more.

If changes in the suggested design are required, League Headquarters will, if necessary, prepare an amended sketch and return it to the Squadron for concurrence. Once agreement of the design has been reached, it will be approved and signed by the President of the Air Cadet League. Unauthorized and improper use of the Royal Crown on Squadron badges used on Letterheads, Windbreaker, T-shirts etc. is prohibited.

Read More: Volume 1, CATO 12-05 Cadet Flags and Banners (Jan 1999)

Go To: <https://portal.cadets.gc.ca>

5.6.3 AIR CADET MARCH

POLICY

The R.C.A.F. March Past has been adopted as the official March for the Royal Canadian Air Cadets. A Royal Canadian Air Cadet March also exists. Copies can be obtained for a nominal fee from the National Headquarters.





Comme vous pouvez le constater, l'insigne inclut les éléments suivants :

- (a) la couronne canadienne, y compris la feuille d'érable;
- (b) un ruban, intégrant les mots « Cadets de l'Aviation royale du Canada »;
- (c) l'espace pour l'inscription des particularités de l'escadron : numéro, symbole et nom ou devise de l'escadron.

POLITIQUE

Toute demande de renseignements ou d'approbation d'un insigne officiel d'escadron et/ou toute modification à un insigne existant déjà doit être transmise au Siège national de la Ligue des cadets de l'Air du Canada à Ottawa par le président du comité de répondants de l'escadron. La demande doit inclure :

- (a) un dessin en couleur de l'insigne proposé aux fins d'approbation;
- (b) les raisons du choix du symbole;
- (c) la devise proposée, le cas échéant.
- (d) Le modèle ne peut reproduire ni dupliquer le modèle d'un autre escadron. De plus, les illustrations, photographies, symboles et dessins ne peuvent être des copies, fax ou toutes autres représentations de marques de commerce déposées ou protégées par le droit d'auteur, images ou autres symboles, c'est-à-dire comme ceux dont la Disney Company, Universal Pictures et autres sont propriétaires.
- (e) Le modèle proposé ne doit pas empiéter sur l'espace réservé au nom ou au numéro de l'escadron et ne peut pas inclure des motifs jugés inappropriés ou offensants.

- (f) Le texte figurant dans le cercle concentrique ne peut être écrit qu'en français, en anglais et en latin. Rappelons que le slogan, le libellé ou tout autre texte descriptif ne doit pas reprendre un modèle existant; il doit par ailleurs être approprié, non offensant et respectueux de la bienséance et du bon goût ainsi que projeter une image positive des cadets de l'Aviation royale du Canada et de la Ligue des cadets de l'Air du Canada;
- (g) Les écussons d'escadrons (modèles initiaux et modifiés) sont dessinés professionnellement par un graphiste compétent. Les écussons officiels seront normalement dessinés par un graphiste professionnel engagé par le Siège national de la Ligue aux frais du comité de répondants de l'escadron. Des modèles simples peuvent coûter seulement 200 \$, alors que des conceptions complexes et plus élaborées peuvent coûter jusqu'à 700 \$, voire davantage.
- (h) Si des changements doivent être apportés au dessin, le Siège national de la Ligue reprendra le dessin et le retournera à l'escadron pour approbation. Une fois qu'une entente sera intervenue, le dessin sera approuvé et signé par le président de la Ligue des cadets de l'Air. Il est interdit d'utiliser la Couronne royale de l'insigne d'escadron de façon non autorisée ou non conforme sur les en-têtes de lettre, les coupe-vent, les t-shirts, etc.

Pour en savoir plus : Volume 1, OAIC 12-05, Drapeaux et bannières des cadets (janv. 1999)

Consulter : <https://portal.cadets.gc.ca>

5.6.3 MARCHE MILITAIRE DES CADETS DE L'AIR

POLITIQUE

La marche militaire de l'ARC « RCAF March Past » a été adoptée comme la marche militaire officielle des Cadets de l'Aviation royale du Canada. Une marche militaire des Cadets de l'Aviation royale du Canada existe également. Il est possible de s'en procurer des exemplaires pour un prix modique auprès du Siège national.

